
Projet de décret de Poulitier sur des réflexions et des mesures propres à ranimer le commerce et à vivifier l'industrie dans les départements du nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

François Martin Poulitier d'Elmotte

Citer ce document / Cite this document :

Poulitier d'Elmotte François Martin. Projet de décret de Poulitier sur des réflexions et des mesures propres à ranimer le commerce et à vivifier l'industrie dans les départements du nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 258-259; https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19818_t1_0258_0000_2

Fichier pdf généré le 15/07/2019

38

Un membre [POULTIER] prend la parole pour soumettre à la Convention nationale, des réflexions et des mesures propres à ranimer le commerce et à vivifier l'industrie dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne.

La Convention renvoie le projet de décret aux comités réunis de Commerce, des Finances et d'Agriculture (89).

POULTIER: Je viens payer un tribut à la chose publique; je viens vous soumettre des réflexions et vous proposer des mesures propres à ranimer le commerce et revivifier l'industrie.

Je puis me tromper, mais il faut que vous écoutiez tout; à travers les erreurs, il se rencontrera des vérités disséminées, qui, réunies en un faisceau par vos comités, dirigeront vos déterminations définitives.

Il ne suffit pas de vaincre ses ennemis; il faut encore assurer, par une administration prévoyante, des ressources réparatrices aux besoins de ceux qui ont souffert.

Obligés jusqu'alors de multiplier les sacrifices pour la cause de la liberté, nous n'avons point calculé les dépenses pour la faire triompher. Semblables aux matelots battus par l'orage, qui, oubliant l'avenir pour le présent, jettent à la mer jusqu'à leurs provisions, nous n'avons rien ménagé pour conduire au port le vaisseau de l'État, si longtemps agité par les tempêtes. Cette profusion, qui a dû paraître indiscreète, a été dans nos mains un moyen actif de déployer cette énergie révolutionnaire qui a déconcerté les funestes projets de nos ennemis.

Aujourd'hui nous devons tendre une main secourable aux départements qui ont le plus souffert des désastres de la guerre, et leur procurer des avantages qui, en faisant leur bonheur particulier, amènent nécessairement la prospérité publique.

On ne peut se dissimuler que les habitants du Nord ont vu ravager leurs propriétés; ils ont vu périr jusqu'aux germes des productions, et cet anéantissement des matières premières a fait ressentir un contre-coup funeste au commerce de ces contrées. Vous porterez sur elles un regard attentif et consolateur; si, sous l'emprise des tyrans, elles ont pu mettre à contribution tout le reste de la terre, à quelle hauteur ne s'élèveront-elles pas sous l'empire des lois et de la liberté? Oui, c'est au commerce à rouvrir les sources de l'abondance que la terreur avait tarées, et à réparer toutes les pertes causées par l'ignorance.

Trop longtemps à cette tribune même, le commerce a été flétri d'inculpations qu'une sévérité trop exagérée a pu surprendre à la bonne foi, ou plutôt que l'esprit contre-révolutionnaire voulait propager.

On a dit que le commerce n'avait point de patrie; il eût fallu dire plutôt que le commerce n'a point d'ennemis, ou qu'il fait tourner leurs efforts au profit de la République; il eût fallu dire qu'au milieu des fléaux de la guerre, tandis que les armées et les flottes portent avec elles la dévastation et la mort, le commerce est le médecin bienfaisant qui adoucit nos maux; par lui, par ses combinaisons hardies, souvent même par ses sacrifices, une moisson de richesses console la patrie de tout ce qu'elle a souffert. Gardons-nous d'en conclure que jamais son influence ambitieuse puisse guider ou entraver le gouvernement; celui-ci, au contraire, doit le diriger, et encourager d'une main invisible ses efforts, et en recueillir les avantages.

Un temps viendra, sans doute, où tous les Français ne connaîtront d'autre mobile que l'amour de la patrie, où ils ne connaîtront plus d'intérêt particulier, mais le soin de son bien-être, de préparer par son travail l'existence de sa famille, serait-il donc un crime? Et le gouvernement ne doit-il pas, au contraire, mettre en jeu l'intérêt privé pour servir l'intérêt général? C'est à lui de veiller partout, à protéger les talents, à réprimer ce qui est nuisible, à encourager ce qui est utile. Qu'il ne persécute point ce qui prospère; en un mot, que le gouvernement soit la Providence, et non pas le fléau des particuliers.

Déjà votre déclaration de protéger le commerce l'a fait sortir de son assoupissement léthargique; il se souvient qu'il est encore des ressources; il sait déjà où trouver les matières qui nous manquent; son œil a percé l'horizon; il ne lui faut plus que des échanges.

Mais quinze armées sur pied, toujours agissantes, ont beaucoup consommé, et ont dû nécessairement le faire: il faut journellement les alimenter et les entretenir, et il est temps de s'occuper de rendre au commerce la possibilité de continuer cet entretien.

Il faut retrouver les matières premières dont le malheur du temps a fait négliger la culture; par exemple, celle du lin et du chanvre, aliment premier d'une branche importante de commerce aujourd'hui anéantie, et qu'il faut raviver; qui, après bien des mutations, devient indispensable aux fabriques de papier, dont l'emploi est aujourd'hui immense.

Cette culture occupait une multitude de bras depuis les rives de la Somme jusqu'à celle de la Seine et au delà. Je vous proposerai de la faire renaître en exemptant pendant quelques années d'impositions ceux qui s'y livreront. Il en sera de même, dans le Midi, de la garance, si nécessaire aux teintures, et du soin des troupeaux dont la laine peut, avec le temps s'améliorer et nous affranchir du tribut que nous payons à nos voisins. Je pense donc que, pour commencer à réaliser ces grands principes d'équité naturelle et d'administration paternelle, les cultivateurs dont les possessions ont été longtemps désolées par les hordes sanguinaires de nos ennemis méritent les premiers votre sollicitude. Fécondez ces terres desséchées, et que les productions de l'industrie revivifient ces plaines immenses couvertes de ruines et de stérilité, et que les habitants de ces contrées, passant tout à coup du malheur à

la Républ., n° 68; *J. Fr.*, n° 793; *Gazette Fr.*, n° 1060; *M.U.*, n° 1355; *J. Univ.*, n° 1828; *Mess. Soir*, n° 831; *Ann. R.F.*, n° 67; *J. Perlet*, n° 794.

(89) P.-V., L, 145. Poulitier rapporteur selon C*II, 21.

l'aisance, ne reconnaissent la bonté du gouvernement républicain, que par ses bienfaits. En conséquence, je vous sou mets le projet de décret suivant :

« La Convention nationale, voulant venir au secours des habitants des frontières du Nord, dont les possessions ont été, depuis quatre ans, ravagées par les soldats de la tyrannie ; considérant que la première dette de la République est celle due à ces braves citoyens qui, depuis le commencement de la guerre, ont repoussé les tyrans coalisés ; considérant que le séjour des armées de la République sur cette partie de nos frontières, et encore plus la présence désastreuse des hordes ennemies, a presque totalement anéanti la culture du lin et du chanvre qui formaient autrefois la richesse de ce pays fertile ; voulant donner aux habitants de cette partie de la République un témoignage non équivoque de la reconnaissance nationale, et réparer, autant qu'il est au pouvoir de la nation, les maux qu'ils ont soufferts, décrète :

ART. I^{ER}-. Les cultivateurs des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, qui se livreront à la culture du lin et du chanvre, seront exempts, pendant quatre années, d'impositions territoriales.

ART. II-. Les comités de Salut public et de Commerce réunis sont chargés de prendre les mesures convenables pour encourager et aider cette culture par tous les moyens que leur prudence jugera nécessaire. »

La Convention renvoie le projet de décret aux comités réunis de Commerce, des Finances et d'Agriculture (90).

39

Deux citoyens se présentent à la barre, au nom des membres de la société populaire de Tournan-[l'Union ci-devant Tournan], département de Seine-et-Marne, pour féliciter la Convention sur son Adresse aux Français, et l'inviter à rester à son poste pour achever le bonheur du peuple.

Ils avoient déposé la veille la somme de 1 017 liv., pour l'équipement des vaisseaux qui doivent écumer les mers du reste des esclaves qui les parcourent.

Mention honorable, insertion au bulletin (91).

[Les membres de la société populaire de Tournan-l'Union à la Convention nationale, s.d.] (92)

(90) *Moniteur*, XXII, 611-612. *Rép.*, n° 68 ; *Débats*, n° 795, 963 ; *Ann. Patr.*, n° 696 ; *C. Eg.*, n° 831 ; *J. Fr.*, n° 793 ; *M.U.*, n° 1355 ; *Mess. Soir*, n° 831 ; *Ann. R.F.*, n° 67 ; *J. Perlet*, n° 795.

(91) P.-V., L, 145.

(92) C 328 (2), pl. 1457, p. 11.

Représentants d'un peuple libre,

Unis constamment à la Représentation nationale qui ne cesse de mériter notre reconnaissance, nous vous faisons passer notre profession de foi.

Maintenir l'unité, l'indivisibilité de la République française ; ne reconnaître d'autre point de ralliement ni d'autre union que la Convention nationale, affronter la mort pour ne souffrir qu'il lui soit porté aucune atteinte, tel est le vœu unanime des sociétaires de Tournan l'Union.

Votre adresse aux français du 18 vendémiaire remplie de vérités morales, a été lue, entendue et applaudie par des hommes qui en ont gravés les principes sacrés dans leurs cœurs.

Nous vous faisons passer la somme de mille dix sept livres en assignats provenant d'une souscription ouverte et à laquelle ont participé les citoyens de cette commune pour l'équipement des vaisseaux qui doivent écumer les mers du reste des esclaves qui les parcourent.

Pères de la Patrie, nous ne vous dirons qu'un mot : votre glorieuse carrière est ouverte, continuez la avec énergie ; restez unis et achevez le bonheur du peuple.

Vivent la République et la Convention nationale.

Suivent 33 signatures.

40

MOREAU (au nom des comités d'Agriculture et de Commerce) : Les armes de la République terrassent l'Anglais sur le continent ; la marine française approvisionne nos ports au dépens des marchands de Londres : il est encore un autre genre de succès que nous pouvons obtenir sur eux, et nous triompherons par le génie de ce peuple orgueilleux déjà vaincu par nos armes.

Maître du Bengale, l'avare Anglais nous vend au poids de l'or les mousselines des Indes jusqu'à présent inimitables en Europe. Nous lui arracherons cette source de richesses ; la France pourra non-seulement épargner 40 millions que lui coûtent annuellement ces mousselines, mais même en fournir seule aux autres nations, mettre l'Anglais dans l'impossibilité de leur en vendre une seule aune ; et bientôt ce torrent qui entraînait sans retour l'or de l'Europe dans l'Inde, détourné en grande partie, viendra enrichir le sol de la liberté.

Tels sont, citoyens, les avantages qu'a fait entrevoir à vos comités d'Agriculture et de Commerce l'examen de la pétition du citoyen Barneville, que vous leur avez renvoyée le 26 floréal.

Il offre de former à Paris une manufacture de mousselines super fines, à l'imitation de celles des Indes.

La machine qu'il a inventé pour la filature du coton est très ingénieuse, et d'une grande simplicité ; elle est en même temps susceptible d'une grande quantité de variantes dans son action ; en sorte que, quoique toutes les broches et bobines soient mises en mouvement par une seule